

Addendum au Contrat de Licence Cloudware

Abonnement Gratuit Cloudware

Crestron Electronics, Inc.

Dernière mise à jour: 09 octobre 2020

Cet addendum au contrat de licence Cloudware (l'«**Addendum**»), tel qu'il peut être modifié de temps à autre, est conclu entre Crestron Electronics, Inc. («**Crestron**»), une société du New Jersey, et le «Client», une partie recevant Crestron Cloudware sur une base promotionnelle, en l'état et / ou sans frais («**Abonnement Gratuit Cloudware**») et modifie le Contrat de licence Cloudware entre Crestron et le Client comme indiqué ci-dessous.

1. Accord et Addendum

1.1 Cet addendum, ainsi que le contrat de licence Crestron Cloudware (le «**Contrat**»), est incorporé par référence et fait partie de chaque commande client et / ou formulaire d'inscription pour un abonnement gratuit Cloudware et cet addendum et le contrat régissent la licence des clients, l'accès et l'utilisation de l'abonnement gratuit Cloudware.

1.2 Sauf indication contraire dans les présentes, les définitions utilisées dans cet Addendum ont la même signification que celle énoncée dans l'Accord et tous les termes et conditions de l'Accord resteront pleinement en vigueur, sauf dans les cas spécifiquement modifiés dans les présentes.

1.3 En cas de conflit entre le Contrat et le présent Addendum, les dispositions du présent Addendum ne prévaudront qu'en ce qui concerne la fourniture de Services d'abonnement gratuits.

1.4 Le présent Addendum s'applique uniquement à l'abonnement gratuit Cloudware et ne modifiera ni ne modifiera en aucune façon les termes du contrat en ce qui concerne les licences d'abonnement Cloudware payantes.

2. Conditions Modifiées

2.1 Abonnement gratuit Cloudware doit être activé sur ou pour les appareils Crestron, les chambres et / ou les comptes clients au cours de la période de trois ans couverte par la garantie limitée standard de Crestron pour les appareils applicables.

2.2 Abonnement gratuit Cloudware n'a aucune valeur monétaire et ne peut être remboursé ou échangé contre de l'argent ou un crédit, indépendamment de la fonctionnalité, de l'utilisation, de la résiliation ou de la disponibilité.

2.3 Crestron peut, à sa seule discrétion, interrompre, résilier ou modifier l'abonnement gratuit Cloudware à tout moment.

2.4 Abonnement gratuit Cloudware se terminera automatiquement à la fin de la période indiquée dans le formulaire de commande et / ou d'inscription associé.

2.5 Si une Commande pour la Licence d'abonnement Crestron Cloudware payante applicable n'est pas achetée par le Client, à la résiliation de l'Abonnement gratuit, Cloudware Crestron n'aura aucune obligation de fournir les Données du Client au Client pour une utilisation ultérieure.

3. Durée et Résiliation

3.1 Cet addendum commence à la date à laquelle Crestron accepte une commande et / ou un formulaire d'inscription pour un abonnement gratuit Cloudware et se termine lorsque Crestron n'est plus obligé de fournir au client un abonnement gratuit Cloudware en vertu de cette commande ou formulaire d'inscription.

3.2 La durée de cet addendum court en même temps que la durée de l'accord, et la résiliation de l'accord met fin à cet addendum.

3.3 La résiliation par Crestron de l'abonnement gratuit Cloudware mettra fin immédiatement au présent addendum.

3.4 L'achat par le client d'une licence d'abonnement Crestron Cloudware payante mettra fin au présent addendum en ce qui concerne les appareils, salles ou comptes inclus dans cette licence d'abonnement payante; toutefois, l'Accord restera pleinement en vigueur et en vigueur en ce qui concerne ces appareils, locaux ou comptes.

3.5 La résiliation de cet Addendum n'a pas d'incidence sur la continuité du Contrat en ce qui concerne toute Licence d'abonnement Cloudware payante.

4. Traductions

Ce document a été initialement rédigé en anglais. Les parties conviennent et reconnaissent expressément que la version anglaise du document prévaudra sur toute traduction dans une autre langue de ce document.

5. Contactez Crestron

Si vous avez des questions, veuillez contacter Crestron.

Par e-mail: satisfaction@crestron.com, ou support@crestron.com

Par courrier:

Amérique du Nord et du Sud:
Crestron Electronics, Inc.
15 Volvo Dr.
Rockleigh, NJ 07647 États-Unis

Europe, Moyen-Orient, et Afrique:
Crestron Europe BV
Oude Keerbergsebaan 2,
2820 Rijmenam, Belgique
N ° TVA BE0699.717.121

Australie et Nouvelle-Zélande:
Crestron ANZ Pty. Ltd.
Niveau 5, 15 rue Help,
Chatswood NSW 2067, Australie

Asie:
Crestron Singapore Pte. Ltd.
31, route Kaki Bukit 3
01-04 et # 01-05
Bâtiment Techlink
Singapour 417818

Par téléphone:

Veillez visiter www.crestron.com pour trouver le numéro de téléphone de l'assistance Crestron dans votre région.

* * * * *